










Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2018/2091(INI)	Procédure terminée
Nouvel agenda européen de la culture		
Sujet 4.45.02 Programmes, actions culturelles et soutien		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Culture et éducation	 GRAMMATIKAKIS Giorgos Rapporteur(e) fictif/fictive	29/05/2018
Commission européenne	DG de la Commission Éducation, jeunesse, sport et culture	 ZAMMIT DIMECH Francis	
		 MESSERSCHMIDT Morten	
		 DIACONU Mircea	
		 MALTESE Curzio	
		 TRÜPEL Helga	
		 ADINOLFI Isabella	
		 BILDE Dominique	
		Commissaire NAVRACSICS Tibor	

Événements clés			
14/06/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/11/2018	Vote en commission		
23/11/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0388/2018	Résumé
10/12/2018	Débat en plénière		
11/12/2018	Résultat du vote au parlement		
11/12/2018	Décision du Parlement	T8-0499/2018	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2018/2091(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/8/13343

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	PE625.477	17/07/2018	EP	
Amendements déposés en commission	PE627.846	17/09/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A8-0388/2018	23/11/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0499/2018	11/12/2018	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2019)355	12/06/2019	EC	

Nouvel agenda européen de la culture

La commission de la culture et de l'éducation a adopté le rapport d'initiative de Giorgos GRAMMATIKAKIS (S&D, EL) sur le nouvel agenda européen de la culture.

Aspects généraux: L'Europe sort d'une grave crise financière, au cours de laquelle les budgets nationaux et régionaux de la culture ont souvent été parmi les premiers à subir des réductions. Face à l'accroissement des inégalités sociales et du chômage des jeunes, à la montée du populisme et de la radicalisation, la culture est plus importante que jamais pour parvenir à la cohésion sociale et au dialogue interculturel, pour garantir la liberté et la diversité d'expression, de communication et de création des citoyens, et pour jeter des ponts entre eux.

Les secteurs de la culture et de la création sont les plus grands atouts de l'Europe, puisqu'ils représentent 4,2 % du PIB de l'Union, créent 8,4 millions d'emplois, équivalent à 3,7 % de l'emploi total dans l'Union, sont résilients sur le plan économique, même en temps de crise.

Les députés se sont félicités du nouvel agenda pour la culture et ont souligné qu'il représente une opportunité d'adopter une politique culturelle globale et cohérente au niveau européen, reconnue par les citoyens européens et en dehors de l'UE.

La Commission a été invitée à :

- mettre en place un portail européen unique consacré au patrimoine culturel, rassemblant les informations de tous les programmes de l'UE finançant le patrimoine culturel;
- élaborer de nouvelles approches de collecte systématique de données pour tous les secteurs culturels et créatifs et veiller à ce que des indicateurs statistiques efficaces et plus qualitatifs soient utilisés;
- introduire des tableaux de bord européens pour mesurer le pluralisme culturel et médiatique, développer des indicateurs et surveiller la liberté d'expression artistique au niveau européen ;
- renforcer la visibilité du cinéma européen en Europe et à l'échelle mondiale, en promouvant le développement de plates-formes européennes donnant accès aux films européens sous licence.

En ce qui concerne les priorités du nouvel agenda, les députés se sont félicités du choix de les structurer autour de trois dimensions: sociale, économique et extérieure, ainsi que de l'inclusion d'une approche sectorielle spécifique.

Aspects sociaux: les députés se sont félicités de l'intention de la Commission d'introduire une action spécifique sur la mobilité au sein de l'Europe créative, mais ont souligné que cela nécessite un budget approprié et des procédures administratives simplifiées afin d'éviter les obstacles, tels que ceux liés aux visas, en particulier ceux des pays tiers.

Ils ont également invité la Commission à mettre en place un portail unique contenant des informations sur tous les programmes de résidence et les possibilités de mobilité disponibles. Le rapport appelle à garantir le droit des travailleurs créatifs et artistiques à une rémunération, à des accords contractuels et à des conditions de travail équitables. À cet égard, les États membres sont invités à adopter des mesures globales afin de réduire la zone grise par l'harmonisation et d'améliorer les conditions contractuelles des artistes et des créateurs dans l'UE et à l'échelle européenne, en matière de représentation collective, de sécurité sociale et de fiscalité directe et indirecte.

La Commission et les États membres sont invités à renforcer les liens entre culture, art, création, éducation, innovation et recherche artistique.

Aspects économiques: les députés ont souligné que cet agenda ne pourra être couronné de succès que s'il est soutenu par une augmentation budgétaire significative pour l'Europe créative et par le développement de synergies et d'interactions avec d'autres programmes financés par

l'UE afin de créer une approche globale et transversale de la culture. Tout en se félicitant de l'intention de la Commission de présenter un plan d'action pour le patrimoine culturel, les députés ont rappelé que les nouvelles initiatives devraient être financées par un nouveau budget provenant de nouvelles sources et non par une réallocation des fonds existants.

La Commission et les États membres devraient contribuer au développement des organisations culturelles en apportant un soutien financier stable, fiable et durable. Les députés ont regretté que, malgré la valeur ajoutée de l'investissement culturel de l'UE, l'Europe créative ne représente que 0,15% du budget global de l'UE, dont 31% seulement sont réservés à la culture.

Le rapport demande que le budget du nouveau programme Creative Europe soit doublé et qu'il soit rendu plus accessible aux petites organisations. Il invite la Commission et les États membres à faire rapport sur le montant des fonds alloués à la culture dans tous les programmes de financement et à veiller à ce qu'il représente au moins 1 % du prochain CFP.

Les députés ont également souligné l'importance de faciliter et de rationaliser l'accès des petits opérateurs culturels et des PME à l'Europe créative. Ils ont insisté sur la nécessité de mettre en place un volet spécifique réservé à ces opérateurs et entreprises, en particulier ceux des zones touchées par des catastrophes naturelles.

La Commission est invitée à le faire :

- mettre en place un portail "guichet unique" répertoriant tous les instruments de financement de l'UE existants d'une manière conviviale, complète, innovante et efficace, avec des lignes directrices et une assistance claires pour les demandes ;
- accorder une attention particulière aux domaines culturels qui sont menacés par manque de financement ou d'attention, par exemple la poésie.

Aspects externes: la Commission est invitée à faire régulièrement rapport au Parlement sur la mise en œuvre de la stratégie pour les relations culturelles internationales et à accroître les ressources destinées aux délégations de l'UE pour les initiatives et projets de promotion culturelle, également en collaboration avec les instituts nationaux de la culture de l'Union européenne.

Les députés ont également soutenu l'initiative du Conseil visant à élaborer une approche globale des relations culturelles internationales et ont appelé à la création de points focaux culturels dans toutes les délégations de l'UE, à la formation appropriée des fonctionnaires et à la participation des acteurs locaux et locaux, de la société civile et des réseaux culturels internationaux, notamment dans l'action préparatoire concernant les Maisons européennes de la culture.

Les députés ont réitéré leur demande à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de faire rapport tous les deux ans sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des relations culturelles internationales.

Nouvel agenda européen de la culture

Le Parlement a adopté par 484 voix pour, 111 contre et 41 abstentions, une résolution sur le nouvel agenda européen de la culture.

Les secteurs de la culture et de la création sont les plus grands atouts de l'Europe, puisqu'ils représentent 4,2 % du PIB de l'Union, créent 8,4 millions d'emplois, équivalent à 3,7 % de l'emploi total dans l'Union, sont résilients sur le plan économique, même en temps de crise.

Les députés ont salué le nouvel agenda européen de la culture, soulignant qu'il représentait une opportunité d'adopter une politique culturelle globale et cohérente au niveau européen. Ils ont affirmé le rôle moteur des secteurs de la culture et de la création dans la poursuite des objectifs de la politique de cohésion et de l'intégration sociale dans l'Union et invité à en tenir compte dans l'allocation des fonds structurels et de cohésion.

La Commission a été invitée à :

- mettre en place un portail européen unique consacré au patrimoine culturel, rassemblant les informations de tous les programmes de l'UE finançant le patrimoine culturel;
- élaborer de nouvelles approches de collecte systématique de données pour tous les secteurs culturels et créatifs et veiller à ce que des indicateurs statistiques efficaces et plus qualitatifs soient utilisés;
- introduire des tableaux de bord européens pour mesurer le pluralisme culturel et médiatique, développer des indicateurs et surveiller la liberté d'expression artistique au niveau européen ;
- renforcer la visibilité du cinéma européen en Europe et à l'échelle mondiale, en promouvant le développement de plates-formes européennes donnant accès aux films européens sous licence.

En ce qui concerne les priorités du nouvel agenda, les députés se sont félicités du choix de le structurer autour de trois dimensions: sociale, économique et extérieure, ainsi que de l'inclusion d'une approche sectorielle spécifique.

Dimension culturelle et artistique: reconnaissant la valeur intrinsèque de la liberté d'expression culturelle, artistique et créative, le Parlement a invité la Commission à veiller à ce que les festivals européens bénéficient d'un soutien, à envisager de désigner une personnalité culturelle européenne de l'année et à encourager la diversité culturelle, l'intégration des migrants et la qualité de la citoyenneté.

Aspects sociaux: le Parlement s'est félicité de l'intention de la Commission d'introduire une action spécifique sur la mobilité au sein de l'Europe créative, mais a souligné que cela nécessitait un budget approprié et des procédures administratives simplifiées afin d'éviter les obstacles, tels que ceux liés aux visas, en particulier ceux des pays tiers. Il a également invité la Commission à mettre en place un portail unique contenant des informations sur tous les programmes de résidence et les possibilités de mobilité disponibles.

La résolution a appelé à garantir le droit des travailleurs créatifs et artistiques à une rémunération, à des accords contractuels et à des conditions de travail équitables. Compte tenu des emplois atypiques et précaires des travailleurs culturels en Europe, les États membres devraient adopter des mesures globales afin d'harmoniser et d'améliorer les conditions contractuelles des artistes et des créateurs à l'échelle européenne en matière de représentation collective, de sécurité sociale et de fiscalité directe et indirecte.

Aspects économiques: le Parlement a déploré que, malgré la valeur ajoutée européenne de l'investissement culturel, le programme Europe créative ne représente que 0,15 % du budget total de l'Union européenne, dont seuls 31 % sont affectés à la culture. Il a plaidé pour que le

budget affecté au nouveau programme Europe créative soit doublé et soit plus accessible aux petites organisations. Il a insisté sur le fait que l'Union européenne et les États membres devraient contribuer au développement des organisations culturelles en apportant un soutien financier stable, fiable et durable.

Tout en se félicitant de l'intention de la Commission de présenter un plan d'action pour le patrimoine culturel, les députés ont rappelé que les nouvelles initiatives devraient être financées par un nouveau budget provenant de nouvelles sources et non par une réallocation des fonds existants.

Les députés ont également souligné l'importance de faciliter et de rationaliser l'accès des petits opérateurs culturels et des PME à l'Europe créative. Ils ont insisté sur la nécessité de mettre en place un volet spécifique réservé à ces opérateurs et entreprises, en particulier ceux des zones touchées par des catastrophes naturelles.

Insistant sur l'impact transversal de la culture, la résolution a invité la Commission et les États membres à faire rapport du montant des fonds alloués à la culture dans tous les programmes de financement ainsi qu'à veiller à ce qu'ils représentent au moins 1 % du prochain cadre financier pluriannuel (CFP).

La Commission est invitée à mettre en place un portail sous forme de «guichet unique» répertoriant tous les instruments de financement de l'UE existants d'une manière conviviale avec des lignes directrices et des instructions claires pour introduire les demandes.

Aspects externes: la Commission est invitée à faire régulièrement rapport au Parlement sur la mise en œuvre de la stratégie pour les relations culturelles internationales et à accroître les ressources destinées aux délégations de l'UE pour les initiatives et projets de promotion culturelle, également en collaboration avec les instituts nationaux de la culture de l'Union européenne.

Les députés ont également soutenu l'initiative du Conseil visant à élaborer une approche globale des relations culturelles internationales et ont appelé à la création de points focaux culturels dans toutes les délégations de l'UE, à la formation appropriée des fonctionnaires et à la participation des acteurs locaux et locaux, de la société civile et des réseaux culturels internationaux, notamment dans l'action préparatoire concernant les Maisons européennes de la culture.

Le Parlement a réitéré sa demande à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de faire rapport tous les deux ans sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des relations culturelles internationales.